

<http://stsaens.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article248>



5/ Modalité, sélection et accompagnement des étudiants

- ERASMUS + - MOBILITÉ ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR -



Date de mise en ligne : vendredi 21 juin 2019

Copyright © Cité scolaire Camille Saint-Saëns - Tous droits réservés

Modalité

Les mobilités ERASMUS + s'adressent aux élèves de 1ère année du BTS Tourisme pour le dernier stage de 4 semaines en fin d'année scolaire.

Les premières mobilités sont envisagées pour 2021-2022.

Elles concerneront donc les élèves en 1ère année pour leur stage en juin 2022.

Sélection

Appel à candidature dès la rentrée 2021 auprès des étudiants.

Dépôt du formulaire de demande de mobilité ERASMUS accompagnée d'une lettre de motivation.

Entretien de motivation des étudiants sélectionnés avec engagement écrit pour le respect des obligations inhérentes au programme ERASMUS +.

Accompagnement des étudiants

Aide à la recherche de stage par l'établissement.

Attention : le programme ERASMUS + ne propose pas de stage mais des bourses de stage.

Renseignement sur les aides possibles :

- ▶ [Bourse ERASMUS +](#)
- ▶ [Pass monde](#)

Un dossier d'accueil sera remis aux étudiants entrants pour faciliter leur intégration

Carte européenne et application erasmus +

Dans le cadre de la simplification et de la dématérialisation (Erasmus Without Paper EWP), des outils numériques sont à votre disposition dans le cadre du dispositif erasmus + :

- Application mobile Erasmus +
- Carte étudiante européenne

Le référent numérique de l'établissement peut vous accompagner dans votre démarche.

' [Carte étudiante européenne](#)